

———— séance ————  
du conseil municipal

Séance du : 1er avril 2022
A 18 heures 30
24 conseillers présents sur 33 en exercice

**Etaient présents :** M. FREYBURGER, FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme KASMI, Mme FORFERT, M. CAEILLETE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, Mme ALZIN, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. MEIGNEL et M. LORENTZ (arrivé en cours de séance, procuration de vote à Mme PASSA en attendant).

**Etaient absents excusés :** Mme ADAMCZYK (qui a donné procuration de vote à Mme ALZIN), M. ZAROOUR (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme RIBLET (qui a donné procuration de vote à Mme LELUBRE), M. NILLES (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), M. AVANZATO (qui a donné procuration de vote à M. BARBIER), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à Mme KASMI), Mme JORDIEUX (qui a donné procuration de vote à Mme GALEOTTI), Mme THIROLOIX (qui a donné procuration de vote à Mme MAIAU), M. CARRELLI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

**Etait absent sans excuse :** Néant.

**Assistaient en outre à la séance :** M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

**Secrétaire de séance :** Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

## SOMMAIRE

<b>I ) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 / Finances.....</b>	<b>4</b>
1.1 / Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021	4
1.2 / Approbation du Compte Administratif 2021.....	4
1.3 / Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022.....	7
1.4 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des taxes foncières pour l'année 2022	8
1.5 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données.....	8
1.6 / Niveau de vote du Budget Primitif 2022.....	12
1.7 / Vote du Budget Primitif 2022.....	12
1.8 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	14
1.9 / Montant des frais de scolarité pour les activités d'enseignement artistique du Conservatoire Municipal.....	14
<b>2 / Marchés Publics.....</b>	<b>15</b>
2.1 / Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre et arrêt des modalités de financement pour la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire au Val Mainera.....	15
<b>3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....</b>	<b>17</b>
3.1 / Acquisition de la parcelle A3228 au profit de la Ville de Maizières-lès-Metz.....	17
3.2 / Conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est pour l'achat des emprises SACILOR en vue de la création d'un parc urbain le long de la voie Romaine.....	18

<b>4 / Divers.....</b>	<b>18</b>
------------------------	-----------

4.1 / Désignation d'un élu au Conseil d'Administration de l'Association Hospitalière Orne-Moselle en raison de sa fusion avec l'Association Clinique Sainte Elisabeth.....	18
--	----

Constatant que le quorum est atteint, le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose aux Conseillers Municipaux désireux de poser une question en fin de séance, de s'exprimer. Aucune question n'étant posée, il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du 4 mars dernier. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis, le Maire cède la parole à M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, afin de donner lecture du premier point financier.

## **I ) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -**

### **1 / Finances**

#### **1.1 / Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

**CONSIDERANT** qu'il n'y a aucune observation à formuler :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de la Ville pour l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021.

#### **1.2 / Approbation du Compte Administratif 2021**

Mme Mirella FORFERT, Conseillère Municipale, fait une présentation détaillée du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour le vote du Compte Administratif,

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**VU** la délibération du 9 avril 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021,

**VU** la délibération du 2 juillet 2021 portant Décision Modificative n° 1,

**VU** la délibération du 5 novembre 2021 portant Décision Modificative n° 2,

**VU** la délibération du 3 décembre 2021 portant Décision Modificative n° 3,

**VU** le Compte de Gestion pour le Budget principal présenté par le Receveur et approuvé par le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la concordance des opérations passées sur l'exercice 2021 par le Receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits accordés par le Conseil municipal,

**DESIGNE** Mme Claire GALEOTTI, Adjointe au Maire, pour l'approbation du Compte Administratif,

**DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, sous la présidence de Mme Claire GALEOTTI, et après que M. le Maire ait quitté la salle, qui peut se résumer ainsi :

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET - DEPENSES</b>				
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
<b>Chap.</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 845 488,69 €</b>	<b>1 397 419,73 €</b>	<b>12 242 908,42 €</b>
011	Charges à caractère général	2 888 713,63 €	0,00 €	2 888 713,63 €
012	Charges de personnel	6 531 813,98 €	0,00 €	6 531 813,98 €
014	Atténuation de produits	360 119,00 €	0,00 €	360 119,00 €
65	Autres charges gestion courante	969 621,70 €	0,00 €	969 621,70 €
66	Charges financières	71 130,33 €	0,00 €	71 130,33 €
67	Charges exceptionnelles	24 090,05 €	0,00 €	24 090,05 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	<b>1 397 419,73 €</b>	<b>1 397 419,73 €</b>
<b>Chap.</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 244 853,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 244 853,88 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 257,42 €	0,00 €	33 257,42 €
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	502 972,26 €	0,00 €	502 972,26 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	169 794,02 €	0,00 €	169 794,02 €
21	Immobilisations corporelles	982 639,57 €	0,00 €	982 639,57 €
23	Immobilisations en cours	551 079,09 €	0,00 €	551 079,09 €
27	Autres immobilisations financières	5 111,52 €	0,00 €	5 111,52 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<b>Dépenses totales</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>TOTAL SECTION</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 242 908,42 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 242 908,42 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 244 853,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 244 853,88 €</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET - RECETTES				
Recettes de l'exercice				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>13 132 426,59</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 132 426,59 €</b>
		€		
013	Atténuation de charges	71 374,09 €	0,00 €	71 374,09 €
70	Produits des services	616 394,84 €	0,00 €	616 394,84 €
73	Impôts et taxes	10 325 105,70 €	0,00 €	10 325 105,70 €
74	Dotations et participations	1 772 019,31 €	0,00 €	1 772 019,31 €
75	Autres produits gestion courante	95 662,84 €	0,00 €	95 662,84 €
77	Produits exceptionnels	242 869,81 €	0,00 €	242 869,81 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>887 478,23</b>	<b>1 397 419,73</b>	<b>2 284 897,96</b>
		€	€	€
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	812 949,46 €	0,00 €	812 949,46 €
13	Subventions d'investissement	74 528,77 €	0,00 €	74 528,77 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	<b>1 397 419,73</b>	<b>1 397 419,73</b>
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 132 426,59 €</b>	R002 2 895 673,24 €		16 028 099,83 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 284 897,96 €</b>	R001 296 720,99 €	R1068	2 581 618,95 €

RESULTAT NET GLOBAL	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	2021
Recettes	<b>13 132 426,59 €</b>
Dépenses	<b>12 242 908,42 €</b>
Excédent de clôture de l'exercice	889 518,17 €
Excédent de clôture N-1	2 895 673,24 €
Total	3 785 191,41 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
	2021
Recettes	<b>2 284 897,96 €</b>
Dépenses	<b>2 244 853,88 €</b>
Excédent de clôture de l'exercice	40 044,08 €
Excédent de clôture N-1	296 720,99 €
Total	336 765,07 €
<b>RESTE A REALISER</b>	
	2021
Recettes	1 432 776,20 €
Dépenses	247 448,12 €
Solde des RAR	1 185 328,08 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>929 562,25€</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>4 121 956,48 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE AVEC RAR</b>	<b>5 307 284,56 €</b>

**APPROUVE** le Compte Administratif 2021 et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 27 voix pour et 5 voix contre.

### **1.3 / Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022**

L'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 est soumise au vote de l'Assemblée par M. François LACK, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

**VU** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**VU** la délibération du 1 avril 2022 adoptant le Compte Administratif 2021,

**APPROUVE** la reprise définitive des résultats 2021 comme suit :

#### **1/ Résultat de fonctionnement 2021**

Dépenses (A)	12 242 908,42 €
Recettes (B)	13 132 426,59 €
Excédent de fonctionnement (B-A)	889 518,17 €
Resultat de fonctionnement antérieur reporté	2 895 673,24 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C)	3 785 191,41 €

#### **2/ Résultat d'investissement 2021**

Dépenses (A)	2 244 853,88 €
Recettes (B)	2 284 897,96 €
Excédent d'investissement (B-A)	40 044,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	296 720,99 €
Résultat d'investissement cumulé (D)	336 765,07 €

#### **3/ Restes à réaliser au 31 décembre 2021 (RAR)**

Dépenses	247 448,12 €
Recettes	1 432 776,20 €
Solde excédentaire des RAR(E)	1 185 328,08 €

**REPORTE** l'excédent de fonctionnement, soit 3 785 191,41 € au compte R002 en section de fonctionnement du Budget 2022,

**REPORTE** l'excédent d'investissement, soit 336 765,07 € au compte R001 en section d'investissement du Budget 2022,

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

#### **1.4 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des taxes foncière pour l'année 2022**

Madame Michèle ECKER, Conseillère Municipale, propose de fixer le taux des taxes foncières pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16 article 16,

**VU** le Code général des Impôts et notamment les articles 1636 B decies, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Taux 2022
Taxe foncière bâtie	31,12%
Taxe foncière non bâtie	98,25%

#### **1.5 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données**

M. FOURRIER, Adjoint au Maire, présente la gestion des investissements en A.P. / C.P. afin de procéder au recadrage et à l'adaptation des données.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 28 voix pour et 5 abstentions,

**VU** les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**VU** l'instruction codificatrice M14,

**VU** sa délibération en date du 25 février 2005 relative à l'adoption, à compter de l'exercice budgétaire 2005, du principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement, ainsi que le règlement en définissant les modalités d'application,

**CONFORMEMENT** aux termes de ce règlement et préalablement au vote de la Décision du Budget Primitif 2022,

**VU** le Budget Primitif 2022 voté le 1er avril 2022,

**VALIDE** comme suit les modifications et clotures des autorisations de programme :

o Travaux divers d'aménagement de la voirie :

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
5 766 395,71 €	3 929 866,86 €	213 471,15 €	5 979 866,86 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
CP 2022	515 518,59 €	- 165 518,59 €	350 000,00 €
CP 2023	350 000,00 €	150 000,00 €	500 000,00 €
CP 2024	300 000,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €
CP 2025	300 000,00 €	50 000,00 €	350 000,00 €
CP 2026	300 000,00 €	50 000,00 €	350 000,00 €

o Création d'une Maison d'assistants maternels :

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
379 293,68 €	341 570,76 €	- 13 419,31 €	365 874,37 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
CP 2022	51 845,19 €	24 303,61 €	76 148,80 €

o Création d'une passerelle au pont Demange :

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
2 751 570,31 €	2 638 081,25 €	- 98 853,32 €	2 652 716,99 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
CP 2022	568 495,48 €	14 635,74 €	583 131,22 €

o Le programme "Construction d'un Groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Madera" a fusionné avec le programme dédié à l'"Extension de l'école maternelle Val Madera":

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
6 000 000,00 €	7 800,00 €	505 500,00 €	6 505 500,00 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
CP 2022	56 000,00 €	293 420,00 €	349 420,00 €
CP 2023	1 962 000,00 €	206 000,00 €	2 168 000,00 €
CP 2024	1 962 000,00 €	194 000,00 €	2 156 000,00 €

<b>CP 2025</b>	1 995 000,00 €	- 170 720,00 €	1 824 280,00 €
<b>CP 2026</b>	- €	- €	- €

- Aménagement d'un accueil périscolaire et extrascolaire rue Sainte Marie :

<b>Autorisation de Programme (AP) votée</b>	<b>Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021</b>	<b>Proposition de modification AP</b>	<b>Nouveau montant AP</b>
2 039 802,94 €	460 754,75 €	7 500,00 €	2 047 302,94 €

	<b>Crédits de paiement (CP) votés</b>	<b>Proposition de Modifications CP</b>	<b>Montants actualisés CP</b>
<b>CP 2022</b>	1 222 570,65 €	- 218 142,65 €	1 004 428,00 €
<b>CP 2023</b>	- €	582 120,19 €	582 120,19 €

- Construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire au Parc Dany Mathieu :

<b>Autorisation de Programme (AP) votée</b>	<b>Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021</b>	<b>Proposition de modification AP</b>	<b>Nouveau montant AP</b>
1 419 133,71 €	76 622,38 €	2 500,00 €	1 421 633,71 €

	<b>Crédits de paiement (CP) votés</b>	<b>Proposition de Modifications CP</b>	<b>Montants actualisés CP</b>
<b>CP 2022</b>	1 164 541,22 €	- 827 425,07 €	337 116,15 €
<b>CP 2023</b>	- €	1 007 895,18 €	1 007 895,18 €

- Réhabilitation du complexe sportif Camille Mathieu :

<b>Autorisation de Programme (AP) votée</b>	<b>Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021</b>	<b>Proposition de modification AP</b>	<b>Nouveau montant AP</b>
1 538 464,00 €	139 192,52 €	868 880,00 €	2 407 344,00 €

	<b>Crédits de paiement (CP) votés</b>	<b>Proposition de Modifications CP</b>	<b>Montants actualisés CP</b>
<b>CP 2022</b>	1 041 738,68 €	- 140 255,48 €	901 483,20 €
<b>CP 2023</b>	- €	1 366 668,28 €	1 366 668,28 €

- Réaménagement du quartier Kennedy :

<b>Autorisation de Programme (AP) votée</b>	<b>Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021</b>	<b>Proposition de modification AP</b>	<b>Nouveau montant AP</b>
2 262 857,62 €	37 180,12 €	2 524 875,40 €	4 787 733,02 €

	<b>Crédits de paiement (CP) votés</b>	<b>Proposition de Modifications CP</b>	<b>Montants actualisés CP</b>
<b>CP 2022</b>	1 992 500,00 €	- 1 841 734,62 €	150 765,38 €
<b>CP 2023</b>	- €	1 840 000,00 €	1 840 000,00 €

<b>CP 2024</b>	- €	1 840 000,00 €	1 840 000,00 €
<b>CP 2025</b>	- €	919 787,52 €	919 787,52 €

- Mise en valeur du patrimoine municipal :

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
1 530 000,00 €	122 584,08 €	- 930 000,00 €	600 000,00 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
<b>CP 2022</b>	595 895,00 €	- 444 895,00 €	151 000,00 €
<b>CP 2023</b>	250 000,00 €	- 250 000,00 €	- €
<b>CP 2024</b>	95 000,00 €	15 000,00 €	110 000,00 €
<b>CP 2025</b>	95 000,00 €	15 000,00 €	110 000,00 €
<b>CP 2026</b>	300 000,00 €	- €	106 415,92 €

- Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux pluviales :

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
969 692,08 €	311 456,28 €	- €	969 692,08 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
<b>CP 2022</b>	312 000,00 €	- 72 000,00 €	240 000,00 €
<b>CP 2023</b>	600 000,00 €	- 485 000,00 €	115 000,00 €
<b>CP 2024</b>	56 000,00 €	44 000,00 €	100 000,00 €
<b>CP 2025</b>	56 000,00 €	44 000,00 €	100 000,00 €
<b>CP 2026</b>	56 235,80 €	- €	103 235,80 €

- Le programme "Aménagement du Centre-Médico-Social pour accueillir la police municipale et les activités du RAM" est rebaptisé : "Aménagement du Centre-Médico-Social pour accueillir la police municipale", compte-tenu de l'évolution de sa destination:

Autorisation de Programme (AP) votée	Ordonnancé jusqu'au 31/12/2021	Proposition de modification AP	Nouveau montant AP
120 456,80 €	94 123,05 €	- 6 270,55 €	114 186,25 €

	Crédits de paiement (CP) votés	Proposition de Modifications CP	Montants actualisés CP
<b>CP 2022</b>	102 100,00 €	20 063,20 €	122 163,20 €

**VALIDE** les ajustements des crédits de paiement inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement,

**DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au Budget Primitif des exercices budgétaires concernés,

**AUTORISE** le report des crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

### **1.6 / Niveau de vote du Budget Primitif 2022**

Mme Christiane LELUBRE, Adjointe au Maire, propose de se prononcer sur le niveau de vote du Budget Primitif 2022 à adopter.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** que le Budget Primitif de l'exercice 2022 sera voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre sans opération d'équipement, pour la section d'investissement.

### **1.7 / Vote du Budget Primitif 2022**

M. FOURRIER reprend la parole pour effectuer une présentation détaillée du Budget Primitif 2022 à voter.

Le Conseil Municipal, avec 28 voix pour et 5 voix contre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2022 dont l'équilibre financier est le suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 749 224,41 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>8 299 232,42 €</b>

Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 626 414,26 €</b>	<b>4 122 810,15 €</b>	<b>16 749 224,41 €</b>
011	Charges à caractère général	3 639 798,89 €		3 639 798,89 €
012	Charges de personnel	6 769 179,78 €		6 769 179,78 €
014	Atténuation de produits	361 000,00 €		361 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	901 722,00 €		901 722,00 €
66	Charges financières	66 713,59 €		66 713,59 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	3 000,00 €		3 000,00 €
022	Dépenses imprévues	880 000,00 €		880 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	2 947 810,15 €	2 947 810,15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	1 175 000,00 €	1 175 000,00 €
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 298 583,42 €</b>	<b>649,00 €</b>	<b>8 299 232,42 €</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves			- €
16	Emprunts et dettes assimilées	498 992,00 €		498 992,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	556 699,22 €		556 699,22 €
21	Immobilisations corporelles	3 663 577,50 €		3 663 577,50 €
23	Immobilisations en cours	3 219 314,70 €		3 219 314,70 €
27	Autres immobilisations financières			- €
020	Dépenses imprévues	360 000,00 €		360 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		649,00 €	649,00 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET - RECETTES				
Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>12 964 033,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 964 033,00 €</b>
013	Atténuation de charges	42 000,00 €		42 000,00 €
70	Produits des services	657 998,00 €		657 998,00 €
73	Impôts et taxes	10 495 327,00 €		10 495 327,00 €
74	Dotations et participations	1 637 493,00 €		1 637 493,00 €
75	Autres produits de gestion courante	89 915,00 €		89 915,00 €
77	Produits exceptionnels	41 300,00 €		41 300,00 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	- €		- €
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 839 008,20 €</b>	<b>4 123 459,15 €</b>	<b>7 962 467,35 €</b>
10	(sauf 1068)	420 000,00 €		420 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 457 776,20 €		1 457 776,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	961 232,00 €		961 232,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement		2 947 810,15 €	2 947 810,15 €
040	Opérations d'ordre entre sections		1 175 000,00 €	1 175 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		649,00 €	649,00 €

	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	12 964 033,00 €	3 785 191,41 €	16 749 224,41 €
INVESTISSEMENT	7 962 467,35 €	336 765,07 €	8 299 232,42 €

### **1.8 / Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Mme Claire GALEOTTI, Adjointe au Maire, propose le versement d'une subvention au CCAS.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour (M. FREYBURGER et Mme GALEOTTI ne pouvant prendre part au vote du fait de leurs fonctions au sein du CCAS),

**VU** le Budget Primitif 2022 voté ce jour,

**VU** l'avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 125 000 € dont le versement a été autorisé par délibération du 3 décembre 2021,

**VU** la somme de 400 000 € inscrite en dépense de fonctionnement au compte 657362,

**AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de la subvention de 400 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale en un ou plusieurs acomptes, au fur et à mesure de ses besoins de trésorerie,

**IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2022, chapitre 65, article 657362, fonction 520.

### **1.9 / Montant des frais de scolarité pour les activités d'enseignement artistique du Conservatoire Municipal**

Le montant des frais de scolarité pour les activités d'enseignement artistique du Conservatoire Municipal est soumis à l'Assemblée par Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 28 voix pour et 5 abstentions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** de fixer, à compter du 1er septembre 2022, les nouveaux tarifs du Conservatoire comme suit :

#### **Tarifs « élèves » pour les mineurs et les personnes majeures scolarisées en études supérieures**

	Maizières-lès-Metz	CC. Rives de Moselle	Extérieur
Eveil musical	75,00 €	110,00 €	130,00 €
Eveil 3 découverte	110,00 €	145,00 €	165,00 €
Cursus élève* (instrument + FM + pratique collective)	200,00 €	350,00 €	450,00 €
2 <sup>nd</sup> instrument seul	100,00 €	175,00 €	225,00 €

<b>Pratique collective seule</b>	75,00 €	75,00 €	75,00 €
<b>Eveil corporel</b>	75,00 €	110,00 €	130,00 €
<b>Atelier danse modern'jazz*</b>	110,00 €	145,00 €	165,00 €
<b>Atelier théâtre*</b>	150,00 €	195,00 €	230,00 €

\*activités proposées à partir du CE1

### Tarifs « adultes »

	<b>Maizières- lès-Metz</b>	<b>CC. Rives de Moselle</b>	<b>Extérieur</b>
<b>Cursus* adulte débutant (durée de 6 ans)</b>	350,00 €	400,00 €	450,00 €
<b>Cursus* adulte confirmé – 30 min (dès la 7<sup>o</sup>année)</b>	400,00 €	450,00 €	500,00 €
<b>Cursus* adulte confirmée – 45 min (dès la 7<sup>o</sup> année)</b>	450,00 €	500,00 €	550,00 €
<b>2<sup>nd</sup> instrument seul</b>	175,00 €	200,00 €	250,00 €
<b>Pratique collective seule</b>	75,00 €	75,00 €	75,00 €
<b>Perfectionnement Harmonie 30 min</b>	90,00 €	90,00 €	90,00 €
<b>Perfectionnement Harmonie 45 min</b>	120,00 €	120,00 €	120,00 €

\*un cursus comprend l'apprentissage instrumental ou vocal en individuel avec un cours hebdomadaire de 30 min ainsi que la participation à un cours collectif (formation musicale ou atelier de pratique collective).

- Les élèves mineurs et majeurs scolarisés en études supérieures sont exonérés des frais de scolarité dès lors qu'ils participent activement à l'harmonie municipale.
- Pour les maiziérois, une remise de 50% est automatiquement appliquée pour l'inscription d'un second enfant d'une même famille et les suivants.
- Pour les habitants hors commune de Maizières-lès-Metz, un tarif dégressif est proposé pour les enfants d'une même famille : - 10% pour le 2<sup>nd</sup> enfant ; -20% pour les suivants.
- Les agents de la Ville et leurs enfants bénéficient des tarifs Elèves MLM.
- Les membres actifs de la chorale Prélude bénéficient :
  - d'un cours semi-collectif de technique vocale gratuit,
  - de 50% de remise sur le cursus adulte débutant MLM - discipline chant.

## 2 / Marchés Publics -

### 2.1 / Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre et arrêt des modalités de financement pour la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire au Val Maidera

M. LEONARD reprend la parole afin de demander à l'Assemblée d'accorder au Maire une autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre et d'arrêter les modalités de financement pour la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire au Val Maidera.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 28 voix pour et 5 abstentions,

l'exposé du Maire entendu,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2125-1, R2162-16 à R2162-18 et R2172-4,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 7 mai 2021 autorisant la construction du nouvel équipement scolaire et périscolaire et le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir et suivre la réalisation du projet,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de desserrer la pression qui se fait jour sur la capacité d'accueil des équipements existants et anticiper la réponse aux besoins scolaires, périscolaires et extrascolaires futurs sur la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la construction d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire offrira aux enfants de la Commune, de la maternelle à l'élémentaire, un environnement d'accueil de qualité et adapté à leurs différentes activités, qu'elles soient d'ordres scolaires, périscolaires ou extrascolaires,

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 5 800 000 € HT pour la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire,

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Groupement PAUL LE QUERNEC (comprenant SARL D'ARCHITECTURE PAUL LE QUERNEC (mandataire solidaire) - NOVAM INGÉNIERIE – E3 ÉCONOMIE - L&N INGÉNIERIE – INGEMANSSON) le marché de maître d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire, d'un montant de 958 066.20 € HT ainsi que tous les avenants et actes d'exécution de ce marché et d'en rendre compte au Conseil Municipal,

**APPROUVE** le plan de financement ci-après du projet de construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire dont le coût global s'élève à 6 995 983 € HT (soit 8 395 179 € TTC) :

Dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Ressources	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux :			Aides publiques :		
Travaux	5 800 000 €	6 960 000 €	Département de la Moselle - Ambition Moselle ( <i>à solliciter</i> )	1 748 996 €	1 748 996 €
			Préfet de Moselle ( <i>à solliciter</i> )	3 497 991 €	3 497 991 €
Total des travaux	5 800 000 €	6 960 000 €	Total aides publiques	5 246 987 €	5 246 987 €
Autres dépenses :			Autofinancement :		
Maîtrise d'œuvre	958 066 €	1 149 679 €	Reste à la charge de la Commune	1 748 996 €	3 148 192 €
Frais d'insertion	2 500 €	3 000 €			
Programmiste	125 000 €	150 000 €			
Bureau de contrôle	12 500 €	15 000 €			

Permis de construire	1 250 €	1 500 €			
Autres équipements	41 667 €	50 000 €			
Branchements définitifs	25 000 €	30 000 €			
Sécurité et protection santé	3 333 €	4 000 €			
Études géotechniques	16 667 €	20 000 €			
Levés topographiques	10 000 €	12 000 €			
<b>Total autres dépenses</b>	<b>1 195 983 €</b>	<b>1 435 179 €</b>	<b>Total autofinancement</b>	<b>1 748 996 €</b>	<b>3 148 192 €</b>
<b>Dépenses prévisionnelles du projet</b>	<b>6 995 983 €</b>	<b>8 395 179 €</b>	<b>Ressources prévisionnelles du projet</b>	<b>6 995 983 €</b>	<b>8 395 179 €</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de tous organismes publics un concours financier pour le financement du projet conformément au plan de financement exposé ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes conventions avec les organismes publics dont le concours financier sera sollicité pour le financement du projet.

### **3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -**

#### **3.1 / Acquisition de la parcelle A3228 au profit de la Ville de Maizières-lès-Metz**

M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal, propose l'acquisition de la parcelle sise A 3328.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de cession de terrain de M. Claude Baudot,

**VU** l'estimation de France Domaine n° 2012-433 en date du 08 octobre 2012,

**CONSIDERANT** la politique de la Commune relative à la maîtrise foncière de la Grand'Rue,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune à acquérir ce terrain de 46 m<sup>2</sup> composé de la parcelle A 3228,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition,

**PRECISE** que le montant de cette transaction s'élève à la somme de 1 721 € conformément à l'évaluation de France Domaine et que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

### **3.2 / Conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est pour l'achat des emprises SACILOR en vue de la création d'un parc urbain le long de la Voie Romaine**

Sur invitation du Maire, Mme LELUBRE soumet au vote de l'Assemblée un conventionnement à instaurer avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est pour l'achat des emprises SACILOR en vue de la création d'un parc urbain le long de la Voie Romaine.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 32 voix pour (M. FOURRIER n'ayant pas pris part au vote),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Commune de réaliser une requalification des anciennes friches SACILOR en vue de la réalisation d'un Parc Urbain,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention foncière entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est et la Ville de Maizières-lès-Metz.

### **4 / Divers -**

#### **4.1 / Désignation d'un élu au Conseil d'Administration de l'Association Hospitalière Orne-Moselle en raison de sa fusion avec l'Association Clinique Sainte Elisabeth**

La désignation d'élus au sein de l'Association qui sera issue de la fusion de l'Association Hospitalière Orne-Moselle avec l'Association de la Clinique Sainte Elisabeth est proposée au vote du Conseil Municipal par Mme Marie-Noëlle MAIAU, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le courrier reçu en mairie le 22 mars indiquant la création d'une Association regroupant l'Association Hospitalière Orne-Moselle et l'Association Clinique Sainte Elisabeth,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville à participer à cette nouvelle Association,

#### **DESIGNE**

Délégué C.A.	Délégué A.G.
LELUBRE Christiane	CICCONE Pascal

au sein de l'Association qui sera issue de la fusion de l'Association Hospitalière Orne-Moselle avec l'Association de la Clinique Sainte Elisabeth.

Avant de clore cet ordre du jour, le Maire voudrait remercier les Maiziérois, les Associations, les agents de la Ville ou les élus pour leur mobilisation initiée par la Ville à destination de la Ville de Bukowsko, jumelée avec Maizières-lès-Metz, qui se situe non loin de la frontière ukrainienne. Des échanges avec le Maire de Bukowsko ont permis de cerner les besoins les plus urgents et la mobilisation a été suivie.

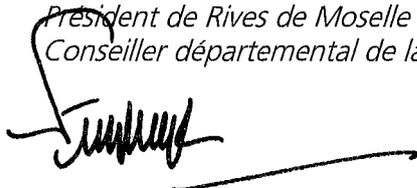
Un semi-remorque rempli de plus de vingt tonnes de nourriture et de matériel a effectué le voyage il y a quelques jours.

Le Maire remercie également la Société « Sarre Moselle Logistique » dont le tarif appliqué à l'occasion de ce déplacement n'a pas couvert les frais engagés par ladite Société. Le Maire salue particulièrement le jeune chauffeur âgé de 19 ans, Lucas, qui a fait l'aller-retour seul.

Enfin, il remercie les Collectivités (Ay-sur-Moselle, Bouzonville, Ennery, Hagondange et Trémery) qui se sont jointes à Maizières-lès-Metz dans cet effort collectif à destination des déplacés ukrainiens ayant trouvé refuge à Bukowsko.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,  
Président de Rives de Moselle  
Conseiller départemental de la Moselle,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal line extending to the right.

*Julien FREYBURGER*